

# Morgan Stanley Dette Privée Europe SLP (« DPE »)

PROFIL DU FONDS | Août 2025

**Morgan Stanley Dette Privée Europe SLP (« DPE » ou le « Fonds ») est un fonds de dette privée perpétuel ayant pour objectif de permettre aux investisseurs à la recherche de rendement de s'exposer au marché européen du financement désintermédié via une structure semi-liquide.**

## Stratégie d'investissement

Le Fonds cible un portefeuille diversifié et défensif de titres négociés de gré à gré octroyés à des entreprises européennes de taille intermédiaire occupant une position dominante sur leurs marchés, notamment via des barrières à l'entrée importantes, avec des flux de trésorerie élevés et prévisibles et qui bénéficient d'un management de grande qualité. Il pourra également investir de manière sélective dans des instruments de dette subordonnés (y compris des titres de second rang, de la dette mezzanine et de la dette non garantie) et dans des instruments de fonds propres et titres assimilés parallèlement à des investissements en titres obligataires. Afin d'offrir une liquidité accrue aux investisseurs, le Fonds envisage d'investir environ 10% de son capital dans des Prêts syndiqués à large syndication et d'autres titres garantis ou non.<sup>1</sup>

MS DPE s'appuiera sur la fiabilité de la plateforme Private Credit de Morgan Stanley (« MSPC »), qui est la principale plateforme d'investissement en dette privée de Morgan Stanley. MSPC gère près de 24,3 Mds USD<sup>2</sup> aux États-Unis et dispose d'environ 1,7 Md USD<sup>3</sup> de capital disponible dans sa stratégie européenne phare. La plateforme européenne est un prolongement naturel de l'activité de dette privée existante de MSPC aux États-Unis. Elle est dirigée par Mark Jochims, qui a participé précédemment à la création de l'une des plus grandes sociétés européennes spécialistes de la dette privée.

**Env. 9,8 %  
par an**  
TRI net cible<sup>4</sup>

**Env. 8,5 %  
par an**  
Objectif de  
rendement net des  
distributions<sup>4</sup>

**Env. 80 %**  
de Prêts  
senior

**Env. 100 %**  
Taux  
variable<sup>5</sup>

**Article 8**  
Classification  
SFDR<sup>6</sup>

Les investisseurs doivent comprendre que, par rapport aux attentes de l'Autorité des Marchés Financiers, cet OPCVM présente une communication disproportionnée concernant les critères extra-financiers pris en compte dans le cadre de sa gestion.

Le fonds relève de l'Article 8 du règlement relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans les services financiers (SFDR). Les fonds relevant de l'Article 8 sont des produits financiers en vertu du règlement européen sur la publication d'informations de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR), qui promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales (ou une combinaison des deux), en plus des bonnes pratiques de gouvernance, ce qui les classe comme des produits « vert clair ».

**Le capital est à risque, Liquidité potentiellement faible:** Les parts du Fonds sont illiquides, soumises à des droits de rachat et à des déductions limitées en cas de remboursement anticipé, ce qui rend l'évolution des valorisations incertaine et implique un risque de perte au moment du remboursement. Veuillez consulter la page 4 pour connaître les autres risques clés.

<sup>1</sup> Exemple d'allocation cible: Il est prévu qu'environ 10 % de la Gross Asset Value (GAV) soient investis dans des prêts à large syndication, mais le Fonds peut investir dans d'autres types d'actifs liquides à des fins de gestion de la liquidité (y compris des dépôts en espèces, des instruments du marché monétaire et d'autres équivalents de trésorerie). Bien que l'allocation cible aux actifs liquides soit d'environ 10 %, le fonds peut investir de 5 % à 20 % de la GAV dans ces actifs liquides. L'allocation cible indiquée reflète la composition cible des actifs attendue après la fin de la période de croissance du Fonds. Nous vous invitons à lire la Documentation du Fonds pour en savoir plus.

<sup>2</sup> Source Morgan Stanley, au 30 juin 2025. Au 30 juin 2025. Les actifs sous gestion correspondent au cumul des engagements de capitaux reçus et des engagements en dette pour chacun des fonds ou des comptes gérés par la plateforme de dette privée en Amérique du Nord de Morgan Stanley, à l'exception des fonds dont la période d'investissement est écoulée, pour lesquels le capital engagé correspond au capital investi.

<sup>3</sup> Source Morgan Stanley, au 30 juin 2025, sur la base des engagements réels en capital de la stratégie European Direct Lending. Le capital engagé correspond au cumul des engagements en capital reçus et des engagements en dette pour chacun des fonds ou des comptes, à l'exception des fonds dont la période d'investissement est écoulée, dont le capital engagé correspond au capital investi.

<sup>4</sup> La performance future est soumise à l'impôt, lequel dépend de la situation de chaque investisseur individuel et pourra évoluer à l'avenir. L'investissement peut entraîner une perte financière. « Les données historiques ne sont pas un indicateur des résultats futurs » et « les scénarios présentés sont des estimations de la performance future, à partir de données antérieures relatives aux changements de valeur de cet investissement et/

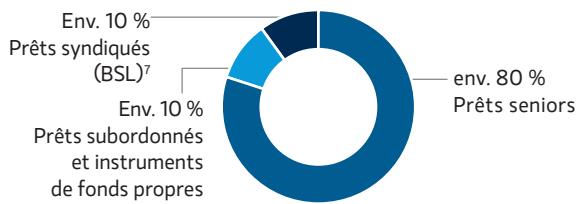
ou aux conditions actuelles ; ils ne constituent pas un indicateur exact. Le montant que vous recevrez dépendra de l'évolution du marché et de votre période de détention de l'investissement ou du produit. » Le TRI cible a été évalué au lancement du Fonds et n'a pas été réajusté pour refléter la performance réelle du Fonds. Les taux de base moyens sont fournis par Chatam Financial (données consultées en janvier 2025). Les performances visées par MSPC reposent sur les éléments suivants : (i) le rendement brut moyen sur la dette privée (1L+2L) à 9,20 % en EUR, en supposant un taux de base moyen de 2,22 % en EUR, (ii) le rendement brut moyen sur les prêts à large syndication (BSL) à 6,89 % en EUR, en supposant un taux de base de 2,22 % en EUR et (iii) une durée d'investissement de 3 ans. Des périodes de détention plus longues peuvent augmenter ou réduire cet objectif de performance/rendement. Les chiffres relatifs à l'objectif de performance/ de rendement des distributions ci-dessus sont exprimés nets de frais, d'impôts et de commissions appliqués par Morgan Stanley. Veuillez également consulter l'Avis important. Cette statistique relative à la construction de portefeuille est une estimation pour les investissements en dette privée du fonds MS DPE (et non pour ses investissements en BSL/ investissements liquides).

<sup>5</sup> L'équipe de gestion dédiée à la dette privée européenne de MS (MS European Private Credit) est soumise à trois protocoles ESG distincts et contraignants : (i) les restrictions d'investissement, (ii) les résultats défavorables de l'analyse préliminaire et (iii) le seuil de notation figurant dans le Tableau de bord ESG. Des informations complémentaires sur les caractéristiques de durabilité du Fonds sont disponibles à l'Annexe V du prospectus du Fonds et sur le site [www.morganstanley.com/im](http://www.morganstanley.com/im).

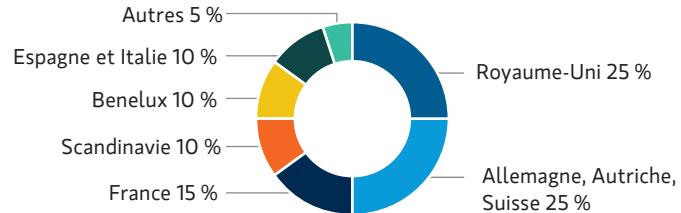
## Conditions de souscription des investisseurs

	DPE
Souscriptions mensuelles (attendu, non garanti)	(✓)
Liquidité trimestrielle (attendu, non garanti) <sup>8</sup>	(✓)
Parts de distribution et de capitalisation	(✓)
Montant minimum d'investissement à 100 000 EUR <sup>9</sup>	(✓)
Capital entièrement appelé à la souscription	(✓)
Valeur Liquidative (VL) mensuelle	(✓)

## Exemple d'allocation d'actifs cible



## Exemple d'exposition géographique cible



## MS Dette Privée Europe SLP : Résumé

### STRUCTURE ATTRACTIVE

- Souscriptions mensuelles
- Distributions mensuelles prévues
- Liquidité trimestrielle prévue<sup>8</sup> (sous réserve d'une période de blocage (« lock-up ») d'un an et d'un mécanisme de plafonnement (« gate ») des rachats à 5 % de l'encours du fonds par trimestre)<sup>10</sup>

### PLATEFORME DE DETTE PRIVEE DE PREMIER PLAN

- MSPC est la principale plateforme de gestion d'investissements en dette privée de la Société avec 21,1 Mds USD d'actifs sous gestion aux États-Unis<sup>2</sup> et 2,7 Mds USD en Europe<sup>3</sup>
- Plateforme d'origination singulière qui s'appuie sur la Banque d'investissement et sur d'autres lignes métiers<sup>12</sup>
- Accès au capital intellectuel de Morgan Stanley à des fins de due diligence<sup>13</sup>
- Équipe de gestion pan-européenne aguerrie, dirigée par Mark Jochims et David Miller<sup>14</sup>

### AVANTAGES OPERATIONNELS OFFERTS PAR MORGAN STANLEY

- Une expertise pointue dans le domaine des fonds de dette privée semi-liquides et d'autres types de fonds (« Business development companies » - BDC), avec env. 16,25 Mds USD d'actifs sous gestion aux États-Unis<sup>16</sup>
- L'équipe Eaton Vance de Morgan Stanley, sera un point d'accès efficace et simplifié au marché européen des prêts à large syndication
- Un savoir-faire reconnu sur le segment des clients intermédiaires grâce à l'activité historique de la gestion « long-only » de la société
- Forte de 6 000 Mds USD d'encours chez Morgan Stanley Wealth Management et 1 600 Mds USD chez MSIM, Morgan Stanley dispose d'une marque financière de renom à fort impact et mondial

<sup>7</sup> Il est prévu qu'environ 10 % de la GAV soient investis dans des prêts à large syndication, mais le Fonds peut investir dans d'autres types d'actifs liquides à des fins de gestion de la liquidité (y compris des dépôts en espèces, des instruments du marché monétaire et d'autres équivalents de trésorerie). Bien que l'allocation cible en actifs liquides soit d'environ 10 %, le fonds peut investir de 5 % à 20 % de la GAV dans ces actifs liquides. L'allocation cible indiquée reflète la composition cible des actifs attendue après la fin de la période de croissance du fonds. Veuillez consulter le prospectus du Fonds pour en savoir plus.

<sup>8</sup> Des souscriptions mensuelles sont prévues, mais non garanties. À la discrétion du gérant commandité (« General partner ») du Fonds. Dans des circonstances exceptionnelles et irrégulières, le GP du Fonds peut suspendre les rachats partiellement ou en partie.

<sup>9</sup> L'investissement minimum pour les investisseurs professionnels est de 25 000 EUR. Le minimum pour les investisseurs non-professionnels s'élève à 100 000 EUR.

<sup>10</sup> Il est prévu que la période de blocage (« lock-up ») d'un an soit assez souple : les investisseurs auront sans doute la possibilité de sortir moyennant des frais équivalant à 2 % de la VL des parts rachetées.

<sup>11</sup> Il n'est nullement garanti que le Fonds ou le Gestionnaire d'investissement atteigne ses objectifs en matière d'investissement ou de construction de portefeuille. Secteurs cycliques (restauration, commerce de détail, énergie et autres activités) qui, selon le Gérant, peuvent être soumis à la volatilité du cycle économique. Un portefeuille défensif ne garantit ni un profit ni une protection contre les pertes en cas de baisse du marché.

<sup>12</sup> L'accès à certaines divisions de Morgan Stanley peut être limité dans certains cas par divers facteurs, notamment les obligations de confidentialité des tiers, les directives internes du Fonds et les barrières à l'information mises en place par Morgan Stanley afin de gérer les conflits d'intérêts et les restrictions réglementaires. Par conséquent, la capacité du Fonds à trouver des opportunités d'investissement issues d'autres divisions de Morgan Stanley peut être limitée. Ces sources d'investissement ne sont pas

### CONSTRUCTION DE PORTEFEUILLE DEFENSIVE

- Le Fonds investira principalement dans des prêts garantis de premier rang (« senior secured ») à taux variable
- Il évitera les secteurs d'activité très cycliques<sup>11</sup>
- Un portefeuille nouvellement constitué (post-Covid et déclenchement de la guerre en Ukraine) pour lequel aucune restructuration inhérente à ces évènements n'est attendue
- Une philosophie d'investissement sélective et à forte conviction

### PERFORMANCES ET DISTRIBUTIONS

- Objectif de performance nette (levier inclus) d'env. 9,8 % par an pour un investisseur en EUR<sup>15</sup>
- Un rendement « cash » élevé issu des versements d'intérêts trimestriels et des commissions initiales
- Les prêts sous-jacents sont à taux variable, ce qui permet de couvrir les risques d'inflation et de taux d'intérêt

Rien ne garantit que le fonds atteigne ses objectifs de rendement ou qu'il restituera à l'investisseur son capital.

nécessairement représentatives de toutes les sources que le Fonds peut exploiter pour rechercher des investissements. Rien ne garantit que le Fonds soit en mesure d'identifier des opportunités d'investissement provenant d'une ou plusieurs parties du réseau de Morgan Stanley, de mettre en œuvre sa stratégie, d'atteindre ses objectifs d'investissement, de trouver des investissements correspondant à ses critères d'investissement ou d'éviter des pertes substantielles.

<sup>13</sup> Sous réserve des obligations de confidentialité vis-à-vis des tiers et des barrières à l'information mises en place par Morgan Stanley

<sup>14</sup> Nous ne pouvons garantir que ces professionnels resteront au sein du Fonds ou que leurs performances passées constituent un indicateur fiable de leurs performances ou succès futurs.

<sup>15</sup> Le TRI cible a été évalué au lancement du Fonds et n'a pas été réajusté pour refléter la performance réelle du Fonds. Les taux de base moyens sont fournis par Chatam Financial (données consultées en janvier 2025). Les objectifs de performance de MSPC reposent sur les éléments suivants : (i) un rendement brut moyen sur la dette privée (1L+2L) de 9,20 % en EUR, en supposant un taux de base moyen de 2,22 % en EUR, (ii) un rendement brut moyen sur les prêts à large syndication (BSL) de 6,89 % en EUR, en supposant un taux de base de 2,22 % en EUR et (iii) une durée d'investissement de 3 ans. Des périodes de détention plus longues peuvent augmenter ou réduire cet objectif de performance/rendement. Les chiffres relatifs à l'objectif de performance/de rendement des distributions ci-dessus sont exprimés nets de frais, d'impôts et de commissions appliqués par Morgan Stanley. Veuillez également consulter l'Avis important.

<sup>16</sup> au 1er septembre 2024. Le capital engagé correspond au cumul des engagements de capitaux propres et de capitaux d'emprunt pour chacun des fonds ou des comptes gérés par la plateforme MSPC, à l'exception des fonds dont la période d'investissement est écoulée, pour lesquels le capital engagé correspond au capital investi.

## Direction de MSPC en Europe<sup>17</sup>



**MARK JOCHIMS**  
*Responsable Dette Privée  
en Europe*

- Chez Morgan Stanley depuis janvier 2022
- Membre du comité exécutif de PC&E
- Plus de 21 ans d'expérience dans le secteur
- **Antérieurement** : Associé fondateur chez Arcmont Asset Management
- Financement à effet de levier et fusions-acquisitions chez Lehman Brothers/Nomura



**DAVID MILLER<sup>18</sup>**  
*Responsable Dette Privée et  
Capital Investissement*

- Chez Morgan Stanley depuis 2016
- Plus de 26 ans d'expérience dans le secteur
- **Antérieurement** : Directeur des investissements du Troubled Asset Relief Program (Trésor américain)
- HBK Investments, Goldman Sachs, Silver Bay Realty Trust

## Conditions d'investissement MS DPE<sup>19</sup>

<b>Structure</b>	Société de Libre Partenariat (SLP) evergreen semi-liquide de droit français
<b>Montant minimum des souscriptions</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Investisseur professionnel : montant initial de 25 000 EUR</li><li>■ Investisseur non-professionnel : montant initial de 100 000 EUR</li></ul>
<b>Souscriptions<sup>20</sup></b>	Souscriptions mensuelles attendues sur la base de la VL, entièrement financées
<b>Distributions<sup>21</sup></b>	Sur une base périodique
<b>Levier</b>	Objectif d'effet de levier de 1,0x – 1,3x
<b>Liquidité<sup>21</sup></b>	Trimestrielle, sous réserve d'une période de blocage d'un an et d'un mécanisme de plafonnement des rachats à 5 % de l'encours du fonds par trimestre
<b>Devise de référence</b>	EUR
<b>Calcul de la VL</b>	Mensuel
<b>Frais de gestion</b>	1,25 % par an, sur la base de la VL
<b>Commissions de surperformance</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>■ 12,5 % du revenu net des investissements (sousmis à un taux de rendement minimum (« hurdle ») de 5 % et à un mécanisme de rattrapage (« catch up ») de 100 %) ; paiement trimestriel</li><li>■ 12,5 % sur les plus-values réalisées, nettes des moins-values réalisées et des dépréciations latentes ; paiement annuel</li></ul>
<b>Frais de service<sup>22</sup></b>	Part I : aucune / Part A : 0,85 % de la VL (annualisée)
<b>Types de parts</b>	Part I (institutionnelle) et Part A (intermédiaires financiers) de (i) type distribution (ID et AD) ou (ii) type de capitalisation (IA et AA).
<b>Clients éligibles</b>	Selon les exigences locales d'éligibilité relatives aux structures de fonds d'investissement professionnel de droit français

## CONTACT

Pour toute demande de renseignement ou pour organiser un entretien de suivi, veuillez contacter votre représentant commercial local MSIM ou envoyer un e-mail à l'adresse [msimparis@morganstanley.com](mailto:msimparis@morganstanley.com).

<sup>17</sup> Rien ne garantit que tous ces professionnels continuent à travailler pour le Fonds.

<sup>18</sup> David Miller devrait continuer à participer à l'approbation finale des investissements du fait de sa présence au Comité d'investissement, mais il ne sera pas impliqué dans la gestion quotidienne du Fonds.

<sup>19</sup> Ces informations sont présentées sous la forme d'un résumé des principaux termes du Fonds et seront décrits dans leur intégralité dans la Documentation du Fonds. En cas d'incohérence ou de contradiction entre ces conditions et ces conditions et celles énoncées dans la Documentation du Fonds, ces dernières prévaudront.

<sup>20</sup> Date limite pour les demandes de souscription/rachat : 10 jours avant la date de transaction pour les souscriptions et 60 jours pour les rachats. Paiement et règlement : paiement de l'intégralité du prix d'achat avant la date de négociation des souscriptions, paiement dans les 60 jours suivant la date de négociation des rachats. Des souscriptions mensuelles sont prévues, mais non garanties.

<sup>21</sup> Une liquidité trimestrielle est attendue, mais non garantie, et sera soumise à la décision du GP du Fonds. Il est prévu que la période de blocage (« lock-up ») d'un an soit assez souple : les investisseurs auront sans doute la possibilité de sortir moyennant des frais équivalant à 2 % de la VL des parts rachetées. Dans des circonstances exceptionnelles, et non systématiquement, le GP du Fonds peut suspendre les rachats en totalité ou en partie.

<sup>22</sup> Le Fonds reconnaît des frais de souscription allant jusqu'à 5 % peuvent être facturés séparément par un intermédiaire ou un sous-distributeur à ses clients, des frais qui ne font pas partie des commissions et frais du Fonds et qui ne sont pas reflétés ou pris en compte dans les données de performance énoncées dans la présente communication à caractère promotionnel ou dans le DIC au format PRIIPS. Morgan Stanley, le Gestionnaire FIA et le Fonds ne peuvent être tenus responsables de ces frais.

## AVIS IMPORTANT

Ce document est une communication à caractère promotionnel. Veuillez consulter les documents constitutifs et le DIC conforme au règlement PRIIPS du Fonds avant de prendre une décision d'investissement définitive.

La Document du Fonds est disponible en anglais et dans la langue officielle de votre juridiction locale auprès du gestionnaire FIA : IQ-EQ Management SAS, sise 92, avenue de Wagram, 75017 Paris, France.

Les informations relatives aux caractéristiques de durabilité du Fonds sont disponibles en anglais sur la page : [https://www.morganstanley.com/im/publication/msprivatefund/material/sfdrwebsite\\_pf\\_msdetteprivéeurope\\_en.pdf](https://www.morganstanley.com/im/publication/msprivatefund/material/sfdrwebsite_pf_msdetteprivéeurope_en.pdf)

Les investisseurs doivent comprendre que, par rapport aux attentes de l'Autorité des Marchés Financiers, ce fonds présente une communication disproportionnée concernant les critères extra-financiers pris en compte dans le cadre de sa gestion.

Si la société de gestion du Fonds décide de mettre fin à l'accord de commercialisation dans tout pays de l'EEE où ce Fonds est enregistré à la vente, elle le fera conformément aux règles AIFS.

Toute opération marketing menée auprès de vos clients doit être indépendante de Morgan Stanley et doit être conforme à toutes les lois, réglementations et règles de conduite locales applicables. Les demandes de souscription aux parts du fonds ne doivent pas être faites sans avoir préalablement consulté le Contrat de société en commandite (« Limited Partnership Agreement » - LPA) en vigueur et le Document d'Informations Clés (DIC), qui sont disponibles en anglais et en français auprès du siège social du Fonds, IQ EQ Infinitis, 92 avenue de Wagram 75017 Paris, France.

## Principaux risques

Un investissement dans Morgan Stanley Private Debt Europe SLP (« MS DPE »), le « Fonds ») comporte des risques importants. Rien ne garantit que le fonds atteigne ses objectifs de rendement ou qu'il restituera à l'investisseur son capital. Les investisseurs doivent avoir la capacité financière et la volonté d'accepter les risques (y compris le risque de perte en capital et le manque de liquidité) qui caractérisent les investissements dans un fonds. Un investissement dans le Fonds comportera un degré élevé de risque en raison, entre autres, de la nature des investissements du Fonds et des conflits d'intérêts réels et potentiels. Les investisseurs potentiels doivent être conscients des facteurs de risque supplémentaires susceptibles d'avoir une incidence sur la valeur de leur investissement dans le Fonds. Avant de prendre une décision d'investissement concernant le Fonds, il est conseillé aux investisseurs potentiels de lire le Contrat de société en commandite (« Limited Partnership Agreement » - LPA), la convention de souscription et le DIC au format PRIIPS (sous réserve, à tout moment, de suppléments, de révisions et de compléments) (la « Documentation du Fonds ») et d'accorder une attention particulière à la description de certains facteurs de risque et conflits d'intérêts potentiels qu'ils y trouveront. La description sommaire suivante concerne les principaux risques liés à un investissement dans le Fonds. L'ordre des facteurs de risque ci-dessous n'indique pas l'importance d'un facteur de risque particulier. La liste complète des risques auxquels le fonds est soumis est disponible dans la Documentation du fonds. Les termes non définis dans le présent document ont la signification qui leur est donnée dans la Documentation du Fonds.

**Risques liés à la nomination d'un Gestionnaire FIA tiers et d'un gérant (GP).** Les rôles d'associé commandité et de gérant (« General partner » - GP) du Fonds sont assumés par IQ EQ Infinitis, et le gestionnaire de fonds d'investissement alternatif (« Gestionnaire FIA ») du Fonds est IQ EQ Management SAS, chacun étant une organisation tierce indépendante, non affiliée à Morgan Stanley. Le Gestionnaire d'investissement n'aura pas de contrôle direct sur les opérations quotidiennes du GP ou du Gestionnaire FIA, et rien ne garantit que le GP ou le Gestionnaire FIA remplira entièrement ses obligations envers le Fonds. Tout recours que Morgan Stanley pourrait avoir contre le GP ou le Gestionnaire FIA sont purement contractuels et rien ne garantit que Morgan Stanley soit en mesure d'obtenir la performance attendue. En outre, le Gestionnaire FIA intervient en tant que gestionnaire de fonds d'investissement alternatif dans plusieurs fonds pour divers clients en plus du Fonds. Dans certaines circonstances, un conflit d'intérêts peut survenir entre le Fonds et le Gestionnaire FIA, ou entre le Fonds et un autre client du Gestionnaire FIA. Le Gestionnaire FIA traitera ces conflits conformément à sa politique relative aux conflits d'intérêts.

## Liquidité insuffisante.

Il n'existe actuellement aucun marché public de négociation pour les actions du fonds, et Morgan Stanley n'envisage pas qu'un tel marché se développe un jour. Les investisseurs doivent noter que, bien que dans des circonstances normales, le fonds fournit une liquidité trimestrielle, le fonds n'offre que des droits de rachat limités. Le fonds prévoit généralement de racheter les actions à un prix égal à la Valeur liquidative applicable à la date de rachat et non basé sur le prix auquel l'investisseur a initialement acheté ses actions. En outre, sous réserve d'exceptions limitées, une déduction pour remboursement anticipé peut s'appliquer (2 % de la Valeur liquidative des actions rachetées) pour les actions détenues pendant moins d'un an. En conséquence, à court terme, un investisseur peut recevoir un montant

inférieur au prix qu'il a payé pour ses actions lorsqu'il les rachète. Les rachats globaux sont généralement limités à 5 % par trimestre civil de la Valeur liquidative du fonds au dernier jour du trimestre civil précédent, qui est également un jour de valorisation. Si le fonds est tenu de satisfaire des demandes de rachat importantes dans un court laps de temps, le fonds pourrait, malgré l'application du plafond de rachat, être contraint de liquider prématurément des investissements, entraînant des pertes pour le fonds. En outre, le fonds peut suspendre les rachats, ce qui limiterait la capacité des investisseurs à racheter leurs actions et la valeur de ces investissements pourrait diminuer avant la période où le rachat est autorisé. Le calcul et le paiement du produit du rachat d'un investisseur peuvent être basés sur des données estimées et non vérifiées. En conséquence, des ajustements et des révisions peuvent être apportés à la Valeur liquidative du fonds après l'audit de fin d'année du fonds ou à tout autre moment requis par la loi ou la réglementation. Cependant, une fois le paiement effectué, aucune révision du produit du rachat d'un investisseur n'est généralement prévue sur la base des ajustements faisant suite à l'audit.

## Risque de l'effet de levier du Fonds.

Le Fonds peut (directement ou indirectement) subir un effet de levier substantiel en relation avec les investissements. Cet effet de levier augmentera l'exposition du Fonds à des facteurs économiques défavorables comme la hausse des taux d'intérêt, les phases de ralentissement économiques ou la détérioration de l'état de ses investissements ou des secteurs dans lesquels ils opèrent. Les emprunts effectués par le Fonds (ou par une société affiliée à celui-ci) ont le potentiel d'améliorer les rendements du Fonds, mais ils diminueront encore davantage les rendements (ou augmenteront les pertes sur le capital) dans la mesure où les rendements globaux sont inférieurs au coût de financement du Fonds. En règle générale, la présence d'un effet de levier peut accélérer les pertes. Rien ne garantit que le fonds dispose de flux de trésorerie suffisants pour faire face à ses obligations de service de la dette. En conséquence, l'exposition du fonds aux saisies et autres pertes peut être accrue en raison de l'illiquidité de ses investissements. En outre, le fonds peut avoir besoin de refinancer sa dette en cours à mesure qu'elle arrive à échéance et le financement obtenu au moment de l'investissement peut ne pas être disponible pendant la durée de vie de l'actif, à des conditions favorables, voire pas disponible du tout.

## Identification et accessibilité des opportunités d'investissement.

Rien ne garantit que le fonds soit en mesure d'identifier suffisamment de possibilités d'investissement attrayantes pour atteindre ses objectifs d'investissement, ou qu'il parvienne par ailleurs à mettre en œuvre ses objectifs d'investissement ou à éviter des pertes (pouvant aller jusqu'à la perte de la totalité du montant investi).

## Conditions générales de l'économie et du marché.

L'évolution des conditions ou événements économiques, politiques, réglementaires ou de marché, tels que les taux d'intérêt, la disponibilité du crédit, les taux de change, les barrières commerciales, les catastrophes naturelles, les épidémies et les pandémies, à l'échelle mondiale et dans les juridictions et secteurs dans lesquels le fonds investit ou opère, les niveaux généraux d'activité économique, le prix des titres et des instruments de dette, les changements juridiques, fiscaux et réglementaires et la participation d'autres investisseurs aux marchés financiers, peuvent affecter la disponibilité d'opportunités d'investissement pour le fonds et/ou la valeur et le nombre d'investissements réalisés par celui-ci ou envisagés pour un investissement potentiel.

## Risque de crédit et de change.

L'un des risques fondamentaux associés aux investissements est le risque de crédit, qui est le risque qu'un émetteur ne soit pas en mesure de rembourser le principal et les intérêts sur ses obligations de l'encours à l'échéance ou qu'il manque à ses obligations envers le fonds et/ou que les garants ou autres sources de soutien au crédit de ces personnes ne remplissent pas leurs obligations. Les rendements du fonds pour les investisseurs seraient défavorablement affectés dans de tels cas. Être conscient du risque de change. Les coûts du fonds seront engagés dans différentes devises, y compris des devises autres que celle de la juridiction dans laquelle un investisseur réside. Les coûts du fonds peuvent varier en raison des fluctuations des devises et des taux de change.

## Dépendance à l'égard du gérant et de ses effectifs.

Le succès du fonds dépendra considérablement de l'expertise et de la performance de Morgan Stanley Investment Management Limited (« MSIM ») ou le « gérant ») et de ses équipes et professionnels de l'investissement. Rien ne garantit que ces personnes restent associées au gérant pendant toute la durée de vie du fonds. La perte des services d'une ou de plusieurs de ces personnes pourrait avoir un effet défavorable important sur la performance du fonds.

## Commission de performance et commission de gestion.

L'existence de la commission de performance et de la commission de gestion peut inciter le fonds à effectuer des investissements plus spéculatifs qu'il ne le ferait autrement en l'absence de tels accords de rémunération. En outre, le fait que la commission de gestion soit calculée sur la base de la Valeur liquidative du fonds, plutôt que sur les montants de souscription, peut inciter le fonds à chercher à réaliser des investissements à un rythme accéléré et/ou à conserver des investissements plus longtemps que dans

le cas contraire. Les calculs des commissions de gestion peuvent inciter le fonds à contracter des emprunts ou des garanties supplémentaires.

#### **Risque d'événement de crédit Morgan Stanley.**

Une faillite ou un changement de contrôle d'IQ EQ (tel que défini ci-après), de Morgan Stanley ou du Gestionnaire d'investissement pourrait empêcher IQ EQ ou le Gestionnaire d'investissement de conserver ses effectifs ou pourrait avoir une incidence négative sur le Fonds et l'empêcher d'atteindre ses objectifs d'investissement.

#### **Conflits d'intérêts ; répartition des opportunités d'investissement.**

Le Fonds est sujet à certains conflits d'intérêts découlant de ses relations, notamment du fait que Morgan Stanley fournit des services de gestion d'investissement et certains autres services au Fonds ainsi qu'à d'autres fonds, véhicules et comptes ad hoc. Rien ne garantit que les politiques et/ou accords applicables puissent traiter ou atténuer adéquatement ces conflits d'intérêts, ou que Morgan Stanley identifiera ou résoudra tous les conflits d'intérêts d'une manière favorable au Compartiment.

Veuillez consulter la documentation du Fonds pour en savoir plus sur les risques induits par un investissement dans le Fonds.

#### **Les informations contenues dans cette présentation sont confidentielles.**

En acceptant cette présentation, vous vous engagez à préserver sa stricte confidentialité et à ne pas la distribuer ou la divulguer directement ou indirectement à qui que ce soit, sauf (i) à vos conseillers juridiques, fiscaux et financiers qui acceptent de préserver sa confidentialité ou (ii) à un représentant du gouvernement qui en fait la demande en vertu d'une ordonnance judiciaire ou gouvernementale. Sauf indication contraire, les opinions exprimées dans ce document sont celles de MSIM, sont fondées sur des faits existants à la date de préparation et non à une quelconque date ultérieure, et ne seront pas mis à jour ni révisées pour tenir compte d'informations disponibles ou de circonstances, ou de changements survenant après la date de rédaction du présent document. Il convient de ne pas se fier aux informations présentées car elles sont incomplètes et peuvent être sujettes à des modifications.

Certaines informations contenues dans le présent document constituent des déclarations prospectives, qui peuvent être identifiées à l'aide de termes prospectifs tels que « peut », « sera », « devrait », « prévoir », « anticiper », « viser », « projeter », « estimer », « destiner », « continuer », « croire » ou « opinion » (ou leurs contraires) ou d'autres variantes. En raison de divers risques et incertitudes, les événements ou résultats réels ou la performance réelle peuvent différer considérablement de ceux qui sont reflétés ou envisagés dans ces déclarations prospectives. Il est recommandé aux destinataires de ce document de prêter une attention particulière aux hypothèses sur lesquelles reposent les analyses et prévisions contenues dans cette présentation. Ces hypothèses sont jugées raisonnables à la lumière des informations présentement disponibles et (conjuguées aux analyses et prévisions qui en découlent) il peut être nécessaire de les modifier si des informations complémentaires deviennent disponibles et que les évolutions économiques et de marché le justifient. Toute modification peut être favorable ou défavorable. Rien dans cette présentation ne peut être interprété comme une garantie, une promesse, une assurance ou une déclaration concernant la performances ou les événements futurs. Par conséquent, les investisseurs potentiels ne doivent pas se fier à ces énoncés prospectifs pour prendre leurs décisions d'investissement définitives. Morgan Stanley réfute expressément toute déclaration ou garantie concernant son implication dans ou sa responsabilité à l'égard de tout énoncé prospectif contenu dans le présent document.

**Cette présentation ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'une offre d'achat.** Cette présentation a été élaborée uniquement à titre d'information. Elle ne constitue pas une offre de vente, ni la sollicitation d'une offre d'achat de participations dans un fonds ou de tout autre titre ou instrument, ni de participation à une quelconque stratégie de trading. Cette présentation ne constitue pas une recommandation ou un engagement de la part de Morgan Stanley. Aucune vente de ces intérêts, titres, instruments ou stratégies de trading ne sera effectuée dans un pays/territoire où l'offre, la sollicitation ou la vente n'est pas autorisée ou à toute personne à l'égard de laquelle l'offre, la sollicitation ou la vente sont illégales. Les éventuelles offres de titres et/ou sollicitations relatives au Fonds ne peuvent être effectuées qu'au moyen de la Documentation finale du Fonds qui contiendra une description plus complète du Fonds, y compris les modalités importantes des documents constitutifs, certains facteurs de risque et les conflits d'intérêts potentiels liés à un investissement dans le Fonds. La Documentation du Fonds peut être mise à la disposition des destinataires par la suite, à la discréction de Morgan Stanley et uniquement après que toutes les conditions nécessaires à la commercialisation des participations dans le Fonds ont été remplies.

**Les destinataires sont invités à consulter leurs propres conseillers.** Les destinataires ne doivent pas considérer le contenu de ce document comme un conseil ou une information de nature financière, juridique, comptable ou fiscale nécessairement applicable à leur situation financière particulière. Chaque destinataire potentiel doit consulter son conseiller financier indépendant, son avocat ou son comptable sur les questions juridiques, fiscales et connexes (y compris les risques y afférents) qui peuvent le

concerner en vertu des lois de son pays de résidence ou de son domicile concernant l'acquisition, la détention ou la cession d'un investissement dans un fonds ou une stratégie de trading. Les destinataires sont invités à s'informer sur, et à respecter, les exigences légales et les conséquences fiscales d'un investissement dans un fonds ou une stratégie de trading dans les pays dont ils sont citoyens ou résidents, ou bien où ils sont domiciliés ou exercent leur activité. Le non-respect de ces restrictions peut constituer une infraction aux lois du pays/territoire concerné. Les informations contenues dans le présent document ne s'appuient pas sur la situation d'un client en particulier. Elles ne constituent pas un conseil d'investissement et ne doivent pas être interprétées comme constituant un conseil en matière fiscale, comptable, juridique ou réglementaire. Morgan Stanley ne fournit pas à ses clients de services de conseil en matière de fiscalité et de comptabilité fiscale. Chaque destinataire est invité à faire appel à des conseillers indépendants pour obtenir des conseils fiscaux en fonction de sa situation particulière.

**Les données historiques ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs** et elles ne sauraient être considérées comme un indicateur d'une performance future susceptible d'être atteinte à la suite de mise en œuvre d'une stratégie d'investissement globalement identique ou similaire à celle décrite dans cette présentation.

**Cette présentation mentionne à titre d'illustration des objectifs de performance. Il s'agit d'un exercice mathématique censé indiquer un objectif de performance pour un investissement potentiel, sur la base de diverses hypothèses et données. Le TRI cible a été évalué au lancement du Fonds et n'a pas été réajusté pour refléter la performance réelle du Fonds.** Les hypothèses et les données reposant sur les conditions de marché observées à la date du présent document, et qui sont susceptibles d'évoluer. Elles tiennent compte de l'impact de l'effet de levier prévu et s'entendent nettes après imputation des frais de gestion, des commissions de surperformance, des emprunts au niveau du fonds, des dépenses au niveau du fonds (y compris les frais généraux et administratifs et les coûts liés aux opérations abandonnées), ainsi que de l'impact de toutes les autres dépenses qui seront acquittées par les investisseurs dans un fonds. Les objectifs de performance mentionnés à titre d'illustration ne tiennent pas compte des actifs non-productifs ou des actifs en situation de défaut, et ne constituent pas une promesse ou une garantie de performance du Fonds. Les objectifs de performance mentionnés à titre d'illustration ne tiennent pas compte de l'impact de la retenue à la source ou d'une éventuelle taxe sur les activités d'origination. Rien ne garantit que le Fonds soit en mesure de mettre en œuvre sa stratégie, d'atteindre ses objectifs d'investissement, de trouver des investissements répondant à ces critères ou d'éviter des pertes substantielles. Toute modification des données, aussi minime soit-elle, peut avoir un impact significatif sur les objectifs de performance mentionnés à titre d'illustration.

Les informations relatives aux performances mentionnées dans cette présentation, ainsi que toute information que vous en retirez, peuvent ne pas être représentatives de toutes les transactions sur d'un type donné d'investissements, et ont seulement vocation à donner un aperçu des types d'investissements que le Fonds peut effectuer. Rien ne garantit que le Fonds (i) bénéficie de conditions d'investissement similaires à celles décrites dans la présentation, (ii) atteigne ses objectifs de performance ou de diversification, ou (iii) soit en mesure de mettre en œuvre sa stratégie d'investissement ou d'atteindre ses objectifs d'investissement. Toute donnée financière présentée en lien avec l'une des transactions mentionnées dans ce document repose sur les estimations de MSIM.

Lorsqu'il consultera les données de performance contenues dans ce document, le destinataire doit être conscient que, malgré la grande expérience de Morgan Stanley Private Credit dans le domaine de la dette privée aux États-Unis (comme cela est décrit dans ce document), son expérience d'investissement dans ce domaine en Europe est limitée. Par conséquent, les informations relatives aux performances passées mentionnées dans ce document ne constituent pas un « historique de performance » de Morgan Stanley Private Credit ou de l'équipe de gestion du Fonds concernant la stratégie d'investissement utilisée par Morgan Stanley Private Credit en Europe. De plus, ces informations ne constituent pas nécessairement un indicateur des performances brutes ou nettes qu'un investisseur dans le Fonds est susceptible d'obtenir. En outre, il faut noter que la performance passée mentionnée dans ce document a été obtenue dans des conditions de marché différentes de celles qui peuvent s'appliquer aux investissements du Fonds. Le destinataire ne doit pas se fier aux performances passées de Morgan Stanley concernant ses investissements en dette privée aux États-Unis pour évaluer les mérites d'un investissement dans le Fonds. En outre, les investisseurs sont encouragés à tenir compte de tous les autres facteurs relatifs à un investissement dans le Fonds, en particulier ceux mentionnés dans le prospectus du Fonds. En cas de contradiction entre les informations contenues dans ce document et celles contenues dans le prospectus du Fonds, ces dernières prévaudront. Morgan Stanley Private Credit et ses sociétés affiliées ne sont pas tenues de mettre à jour les informations contenues dans ce document pour tenir compte des événements, conditions ou faits ultérieurs.

L'accès à certaines divisions de Morgan Stanley peut être limité dans certains cas par divers facteurs, y compris les obligations de confidentialité des tiers et les barrières à l'information mises en place par Morgan Stanley afin de gérer les conflits d'intérêts potentiels et les restrictions réglementaires. Par conséquent, la capacité du Fonds à trouver des opportunités d'investissement issues d'autres divisions de Morgan Stanley peut être limitée. Ces sources d'investissement ne sont pas nécessairement représentatives de toutes les sources que le Fonds peut exploiter pour rechercher des investissements. Rien ne garantit que le Fonds soit en mesure de trouver des opportunités d'investissement provenant d'une ou plusieurs parties du réseau de Morgan Stanley, de mettre en œuvre sa stratégie, d'atteindre ses objectifs d'investissement, de trouver des investissements correspondant à ses critères d'investissement ou d'éviter des pertes substantielles.

#### DISTRIBUTION

**Union européenne :** Le Fonds est un fonds d'investissement alternatif aux fins de la Directive sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (« **Directive AIFM** »). Par conséquent, la commercialisation du Fonds auprès d'investisseurs domiciliés ou dont le siège social se situe dans l'Espace économique européen sera restreinte par la Directive AIFM et aucune commercialisation ne pourra avoir lieu sauf dans la mesure autorisée par cette directive.

A des fins de distribution en **France** et dans le **Grand-Duché de Luxembourg** (et dans tout autre État membre de l'Espace économique européen où le présent document peut être distribué à titre exceptionnel), le présent document est distribué par IQ EQ Management SAS (« **IQ EQ** »), le gestionnaire de fonds d'investissement alternatif du Fonds. Siège social : 92, avenue de Wagram, 75017 Paris, France. Immatriculée en France en

tant que société par actions simplifiée, sous le numéro 431252121. IQ EQ est réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

En ce qui concerne la commercialisation du Fonds au **Grand-Duché de Luxembourg**, la Documentation du Fonds ne pourra être distribuée et les parts du Fonds ne pourront être proposées à la souscription que si le Fonds est autorisé à être commercialisé auprès d'investisseurs professionnels au Luxembourg, conformément aux dispositions de la Loi du 12 juillet 2013 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, telle que modifiée, transposant la Directive 2011/61/UE sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (la « Loi de 2013 »). Un « investisseur professionnel » au sens de la Loi de 2013 désigne un investisseur qui est considéré comme un client professionnel ou qui peut, sur demande, être traité comme un client professionnel au sens de l'Annexe II de la Directive 2004/39/CE.

Le GP du Fonds n'a pas vérifié l'adéquation ou l'éligibilité du Fonds en tant qu'investissement pour les investisseurs professionnels et particuliers auxquels le Fonds est distribué. Chaque investisseur disposé à souscrire au Fonds doit évaluer l'éligibilité de cet investissement à la lumière des obligations légales et réglementaires qui lui sont applicables. En particulier, le GP du Fonds n'a pas vérifié la conformité du Fonds à la circulaire 15/3 émise par le Commissariat aux Assurances (CAA) sur les règles d'investissement et de conservation des produits d'assurance-vie liés aux fonds d'investissement, telle que modifiée, ni vérifié la conformité à toute autre règle applicable aux compagnies d'assurance établies au Luxembourg.

Ce document est distribué par IQ EQ Management SAS, gestionnaire FIA du Fonds. Siège social : 92, avenue de Wagram, 75017 Paris, France. Immatriculée en France en tant que société par actions simplifiée, sous le numéro 431252121. IQ EQ est réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.